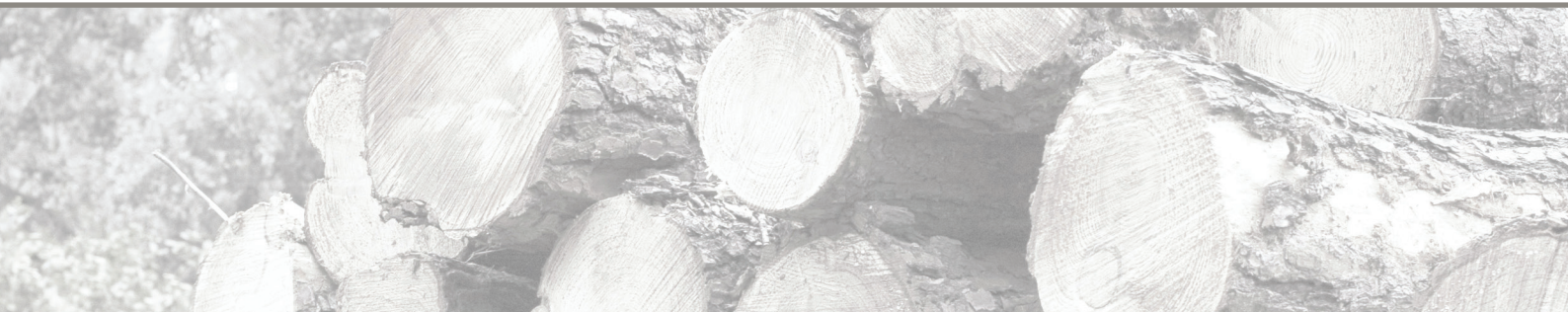


# Intégration du bois local dans la commande publique



## Pourquoi intégrer le bois local dans la commande publique ?

La majorité du bois utilisé dans la construction aujourd'hui provient d'un marché international. Utiliser du bois local favorise l'économie locale et les emplois locaux. Cela participe également à un développement positif de la filière bois dans son ensemble.

### CHIFFRES / DONNEES CLES

- La filière bois est le 2<sup>ème</sup> déficit commercial de la France
- La France est le 2<sup>ème</sup> pays européen en terme de ressource forestière
- 47% de la région Languedoc-Roussillon est boisée
- 4 300 entreprises et 12 000 emplois dans la filière forêt-bois en Languedoc-Roussillon, dont 40% en lien avec la construction bois



Patio central de la crèche de Narbonne

Crédit photo : Pascale Defayet, architecte

## Quels rôles et implications de l'élu ?

Les élus, en tant que Maîtres d'ouvrage publics, construisent ou rénovent des bâtiments. A ce titre, les collectivités peuvent inclure du bois dans l'ensemble de leurs projets de bâtiments, mais également dans leurs projets d'aménagements (bardage, terrasses, poteaux signalétique,...).

Le Code des Marchés Publics (CMP) encadre l'ensemble des achats des collectivités. Cette fiche détaille succinctement les possibilités d'inclure du bois local dans les marchés.



## Quelle réponse apporter ?

Le CMP ne permet pas de faire référence à une origine géographique. Il impose la libre concurrence, la non-discrimination et l'égalité de traitement.

Afin d'inclure du bois local dans l'ensemble des projets des collectivités, il convient de :

- définir un projet qui puisse utiliser la ressource locale (ne pas concevoir un bâtiment qui ne puisse pas être construit avec des matériaux locaux) ;
- définir un projet qui puisse être réalisé par les entreprises locales (ne pas imaginer des choses que les entreprises locales ne peuvent pas fournir/fabriquer).

Pour cela, un échange entre l'équipe de Maîtrise d'Œuvre, le Maître d'Ouvrage et les Communes forestières est primordial pour la réussite du projet.

Vis-à-vis du Code des Marchés Publics (CMP), plusieurs solutions existent :

- décrire clairement et précisément son souhait à chaque étape du projet, depuis l'idée, jusqu'à l'inauguration. Cela permet de mettre l'ensemble des intervenants dans la logique du bois local et du circuit-court sans toutefois l'exiger (interdit au sens du CMP) ;
- fournir la matière première : le bois. Le CMP autorise cette possibilité. Le Maître d'Ouvrage peut alors utiliser son propre bois (forêt communale) ou passer un marché séparé pour en acheter ;
- s'appuyer sur une démarche de marque telle que la marque « Bois Massif central ». Cette marque garantira à 100 % l'origine Massif Central du bois en s'appuyant sur un système de traçabilité vérifié par un organisme indépendant.

L'ensemble de ces méthodes sont connues, testées et éprouvées dans plus de 60 projets en France (programme «100 constructions publiques en bois local»). L'utilisation du bois local n'ajoute pas de complexité au projet ni de surcoût ou de délais supplémentaires. Il est par contre important d'intégrer cette dimension le plus tôt possible dans le projet.

## Accompagnement des Communes forestières

Les Communes forestières accompagnent à chaque étape le Maître d'Ouvrage pour garantir un projet utilisant du bois local. Des modèles de documents, des méthodes détaillées et un accompagnement de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre et des entreprises est effectué tout au long du projet.



Salle Piboulis à Sainte-Croix Vallée Française (Lozère)

## Pour aller plus loin

- Fiche détaillée sur l'intégration du bois local dans la commande publique

A télécharger sur :

[www.communesforestiereslr.jimdo.com](http://www.communesforestiereslr.jimdo.com)

- Site internet du programme 100 constructions publiques en bois local

[www.100constructionsbois.com](http://www.100constructionsbois.com)

Document réalisé dans le cadre du Contrat de Filière «AGIR pour la forêt et la filière bois en Languedoc-Roussillon», grâce au soutien financier de :



## Communes Forestières Languedoc-Roussillon

740, avenue des Apothicaires - Les Athamantes 4  
34 090 MONTPELLIER  
Tél : 04 11 75 85 17

Mail : [languedocroussillon@communesforestieres.org](mailto:languedocroussillon@communesforestieres.org)

